L'EAU, UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ NATIONALE

IL EST URGENT D'AGIR !
4 axes *de propositions pour le quinquennat* ***2027-2032***

AXE 1. ANTICIPER

Se donner une trajectoire nationale de l'eau à 20 ans.

AXE 2. FINANCER

Mobiliser tous les leviers pour investir et flécher davantage les aides des Agences de l'eau vers les infrastructures.

AXE 3. PRÉPARER

Sécuriser la filière industrielle française de l'eau, sa souveraineté et ses compétences.

AXE 4. RAYONNER

Faire de l'eau un levier de diplomatie économique et de rayonnement français.



UIE UNION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE L'EAU

CONSTRUIRE, PRÉSERVER, INNOVER

Contribution de l'UIE au débat présidentiel — octobre 2026

L'attente partagée d'une politique de l'eau volontariste et résolue

Faire à nouveau de l'eau une priorité stratégique



Christophe DINGREVILLE,
Président de l'UIE

La France dispose d'un patrimoine de l'eau considérable et d'une expertise reconnue. Cette « école française de l'eau » a longtemps constitué une référence internationale. Pourtant, cet acquis est aujourd'hui fragilisé. Le sous-investissement chronique dans les infrastructures, le vieillissement des réseaux, l'évolution de la ressource et l'accélération des besoins liés au changement climatique imposent de changer de dynamique.

Le patrimoine national de l'eau représente près de 500 milliards d'euros. Il comprend notamment un million de kilomètres de réseaux d'eau potable, 400 000 kilomètres de réseaux d'assainissement, 23 000 stations d'épuration, 17 000 usines d'eau potable et 36 000 châteaux d'eau et réservoirs. Or ce patrimoine pâtit d'un déficit annuel d'investissement, atteignant 4,2 milliards d'euros pour l'eau potable, l'assainissement collectif et les eaux pluviales, selon l'étude publiée par l'UIE en 2022.

À ce déficit de renouvellement s'ajoutent désormais des enjeux nouveaux. La ressource en eau est sous tension croissante, comme l'a encore rappelé l'été 2026. La qualité de l'eau potable doit être préservée face aux substances émergentes et aux micropolluants. La mise en œuvre de la nouvelle réglementation européenne sur l'assainissement[1] représentera, selon une étude du Synteau, environ 10 milliards d'euros d'investissements pour les stations d'épuration françaises d'ici 2045.

Au-delà de ces chiffres, c'est une question de souveraineté qui se pose, avec un corollaire, la sécurisation de la filière.

En effet, l'eau conditionne directement la capacité de notre pays à faire fonctionner son économie et à assurer la qualité de vie de ses citoyens. Une ressource moins disponible fragilise l'industrie, l'agriculture, l'énergie ou le tourisme, et accroît les conflits d'usage entre territoires et activités. Sans accès sécurisé à l'eau, les territoires ruraux sont à risque de déclassement. Dans nos villes, le manque d'eau limite les capacités d'adaptation aux fortes chaleurs, notamment la végétalisation et le rafraîchissement des espaces urbains.

Or, le risque à terme, n'est pas seulement de manquer d'eau. C'est aussi de ne plus disposer de suffisamment de compétences et de capacités industrielles et d'innovation au sein de la filière française de l'eau, nécessaires pour sécuriser la ressource, garantir la continuité des services essentiels et accompagner le développement de nos territoires.

Il est encore temps d'agir. Mais nous devons dès aujourd'hui nous projeter à vingt ans. Les infrastructures de l'eau ne se décident, ni ne se construisent en quelques mois : elles doivent être planifiées, financées, conçues et réalisées. Les décisions prises au cours du prochain quinquennat détermineront donc en grande partie la capacité de la France à disposer, dans quinze ou vingt ans, d'un patrimoine de l'eau adapté, de ressources sécurisées et des compétences nécessaires pour répondre aux besoins futurs.

C'est pourquoi l'UIE appelle à faire de l'eau une véritable priorité stratégique dans le prochain quinquennat et à donner à la France les moyens d'une politique de l'eau à la hauteur des enjeux auxquels elle est d'ores et déjà confrontée.

Notre proposition repose sur quatre priorités : anticiper, en donnant au pays une trajectoire de long terme ; financer, en mobilisant les ressources nécessaires au renouvellement et à l'adaptation des infrastructures ; préparer, en sécurisant les compétences et les capacités industrielles de la filière ; et rayonner, en faisant de notre expertise et de nos savoir-faire un levier de coopération et d'influence.

L'eau n'est pas une politique publique parmi d'autres. Elle est une condition de notre souveraineté, de notre résilience et de notre capacité à préparer l'avenir.

1. Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU 2) en cours de transposition.

UIE UNION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE L'EAU
CONSTRUIRE, PRÉSERVER, INNOVER



AXE 1. ANTICIPER

SE DONNER UNE TRAJECTOIRE NATIONALE DE L'EAU À 20 ANS.

→ LE CONSTAT

Les projets structurants de la politique de l'eau — développement de nouvelles ressources, adaptation des réseaux, sécurisation de l'approvisionnement — demandent plusieurs années de conception et de réalisation avant d'être opérationnels. Or les politiques publiques de l'eau sont aujourd'hui souvent pilotées au fil de l'actualité et des crises ponctuelles (sécheresses, épisodes de pollution), sans trajectoire de long terme qui permette d'anticiper ces délais.

Le résultat : des solutions pourtant identifiées de longue date ne sont mobilisées qu'une fois la crise présente, alors qu'il est déjà trop tard pour qu'elles produisent leurs effets à temps.

→ NOTRE PROPOSITION

CRÉER UN OUTIL DE PROGRAMMATION NATIONALE DE L'EAU, SUR UN HORIZON DE 20 ANS.

Son objectif

Fixer de grandes orientations et des trajectoires partagées pour l'ensemble des sujets de la politique de l'eau (réseaux, ressource, qualité, adaptation climatique), déclinés et mis en œuvre dans les territoires dans le respect de la compétence des collectivités. Il ne s'agit pas de hiérarchiser un sujet par rapport à un autre — réseaux, traitement, ressource et adaptation climatique restent tous prioritaires — mais de donner aux collectivités un cap et un calendrier cohérents avec leurs délais réels de mise en œuvre.

Comment

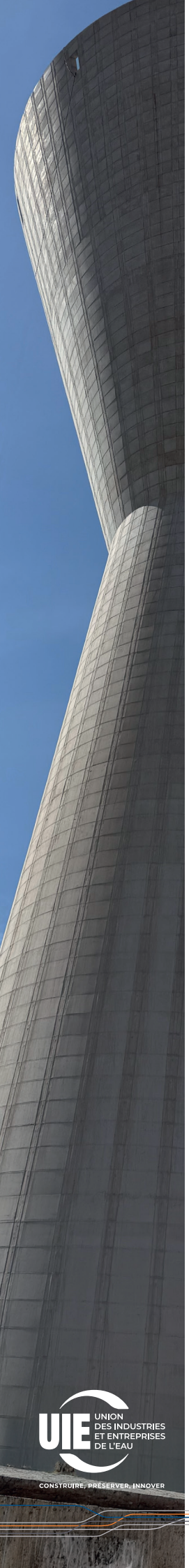
- Un outil fixé par la voie réglementaire, sur le modèle de la programmation pluriannuelle de l'énergie, est un levier plus rapide à mettre en place qu'une nouvelle loi, et un engagement politiquement réaliste.
- Cette programmation nationale se déclinerait dans les territoires sans transférer de nouvelles compétences à l'État : elle donne un cap et un calendrier partagés, la mise en œuvre restant assurée localement.

ILLUSTRATION : LE DÉVELOPPEMENT DES EAUX NON CONVENTIONNELLES, UNE STAGNATION QUI DURE

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) illustre bien le coût de l'absence d'anticipation. La sécheresse historique de 2022 en avait fait un sujet de premier plan : le Plan Eau lancé en 2023 fixait un objectif de 10 % d'eaux usées réutilisées d'ici 2030 et de 1 000 projets de réutilisation d'ici 2027, mais sans créer les conditions de la réussite. Depuis, il a suffi de quelques années pluvieuses pour que la dynamique retombe : la France réutilise toujours aujourd'hui moins de 1% de ses eaux usées, loin des 14 % de l'Espagne ou des 9 % de l'Italie.

Résultat : lors de la sécheresse de 2026, le pays n'était pas plus préparé qu'en 2022.

Une trajectoire nationale de développement des eaux non conventionnelles, avec des objectifs quantifiés et un calendrier de déploiement territorial suivi dans la durée, permettrait de sortir ce sujet de l'effet d'annonce ponctuel et d'en faire un axe réellement piloté.



AXE 2. FINANCER

MOBILISER TOUS LES LEVIERS POUR INVESTIR ET FLÉCHER DAVANTAGE LES AIDES DES AGENCES DE L'EAU VERS LES INFRASTRUCTURES.

→ LE CONSTAT

Le financement des infrastructures d'eau doit continuer à reposer d'abord sur la facture payée par les usagers, à un prix soutenable mais responsable, seul à même de garantir l'autonomie financière du service et le principe « l'eau paie l'eau ». Mais dans certains territoires, notamment ruraux, l'équation reste difficile : peu d'abonnés pour amortir des coûts fixes élevés. Par ailleurs, la part des Agences de l'eau consacrée au petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement) s'est réduite au profit d'autres missions : elle a été divisée par deux en 20 ans, soit environ 800 M€/an d'aides en moins pour les infrastructures, tandis qu'un mécanisme de plafonnement des redevances collectées (le « plafond mordant ») limite leur capacité d'intervention au bénéfice du budget général de l'État.

→ NOTRE PROPOSITION

SIX LEVIERS DE FINANCEMENT, EN COMPLÉMENT DE LA FACTURE D'EAU

- **Rééquilibrer les aides des Agences de l'eau en faveur des investissements indispensables des services d'eau et d'assainissement** en fléchant à nouveau davantage leurs aides vers l'eau potable et l'assainissement, et en supprimant ou en relevant très sensiblement le plafond mordant qui limite leurs recettes disponibles.
- **Créer un mécanisme de péréquation territoriale** via un rôle renforcé des Agences de l'eau ou un fonds dédié. Ce dernier pourrait par exemple être alimenté par une contribution modulée selon la densité ou la capacité contributive des territoires, pour financer les investissements dans les territoires les moins bien dotés.
- **Doter la France d'une enveloppe nationale d'adaptation du secteur de l'eau au changement climatique,** pour financer plus largement la résilience des infrastructures et la sécurisation de la ressource face aux sécheresses.
- **Mobiliser des financements complémentaires** en développant davantage le recours aux prêts de long terme dédiés à l'eau (Aqua Prêts de la Banque des Territoires, prêts de la Banque européenne d'investissement) et en encourageant les partenariats public-privé pour le financement et la réalisation des ouvrages structurants.
- **Recréer un outil de financement dédié à la gestion des eaux pluviales urbaines** en tirant les leçons de l'échec de la taxe 2010-2015 (jugée trop complexe à administrer et donc à faible rendement).
- **Sécuriser et pérenniser les mécanismes de financement fondés sur le principe pollueur-payeur,** notamment la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le financement du traitement des micropolluants par les stations d'épuration.

→ POURQUOI CE CHOIX DE LEVIERS

Ces mécanismes organisent une contribution selon les responsabilités et les capacités contributives, en s'appuyant sur des outils qui existent déjà (Agences de l'eau, Banque des Territoires, BEI) plutôt qu'en créant une nouvelle fiscalité de l'eau.

Des initiatives locales de mutualisation existent déjà pour aider les territoires les plus fragiles. Par exemple certains Départements interviennent directement en appui de projets d'infrastructures d'eau potable : ce type de solidarité territoriale gagnerait à être encouragé.



AXE 3. PRÉPARER

SÉCURISER LA FILIÈRE INDUSTRIELLE FRANÇAISE DE L'EAU, SA SOUVERAINETÉ ET SES COMPÉTENCES.

→ LE CONSTAT

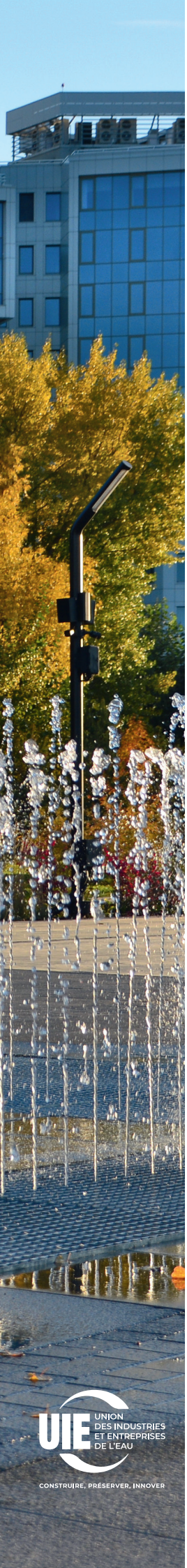
L'école française de l'eau, longtemps référence mondiale, se fait progressivement rattraper, voire dépasser, par d'autres pays qui ont fait de l'innovation dans l'eau une priorité nationale. Les besoins vont pourtant s'intensifier dans les années à venir avec la montée des enjeux de renouvellement des réseaux, d'adaptation climatique et de développement du recours aux eaux non conventionnelles, alors que les entreprises du secteur rencontrent déjà des difficultés de recrutement. Le maintien d'une filière de compétences et d'innovation se prépare sur plusieurs années et ne peut être improvisé au moment où les besoins se font sentir — un risque déjà observé dans d'autres secteurs industriels stratégiques ayant traversé une rupture de filière après une période de moindre activité.

→ NOTRE PROPOSITION

LANCER UN PLAN « COMPÉTENCES, INDUSTRIE ET INNOVATION POUR L'EAU », CALÉ SUR LA PROGRAMMATION À 20 ANS

- **Un plan d'attractivité des métiers de l'eau** et d'anticipation des besoins de formation, construit en lien avec la trajectoire fixée par l'outil de programmation nationale (axe « anticiper »), pour dimensionner les compétences aux besoins des vingt prochaines années plutôt que de les découvrir *a posteriori*.
- **Une protection renforcée de la filière industrielle française et européenne de l'eau** face à la concurrence déloyale de pays tiers, dans une logique de souveraineté industrielle et technologique — sur le même registre que l'axe « rayonner » pour les marchés export.
- **Accélérer l'innovation et le passage de la recherche au marché** pour faire face aux besoins croissants liés par exemple au traitement des micropolluants et des PFAs, et à l'adaptation au changement climatique. La France doit maintenir et renforcer son effort de recherche et d'innovation dans le domaine de l'eau. Cela passe notamment par la préservation et le renforcement de dispositifs comme le crédit d'impôt recherche (CIR) et les thèses CIFRE (qui financent des doctorats réalisés en entreprise), afin de donner aux entreprises la visibilité nécessaire pour engager des programmes de R&D de long terme. Cela passe également par le développement de dispositifs permettant de tester, expérimenter et démontrer à grande échelle les solutions innovantes répondant aux nouveaux besoins du secteur de l'eau. Les expériences de Wetsus aux Pays-Bas ou du programme danois MUDP montrent l'intérêt de rapprocher recherche, entreprises et démonstration industrielle.





AXE 4. RAYONNER

FAIRE DE L'EAU UN LEVIER DE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE ET DE RAYONNEMENT FRANÇAIS.

→ LE CONSTAT

Le groupe AFD (Agence française de développement) a engagé 1,6 milliard d'euros en 2025 en faveur de l'eau et de l'assainissement dans le monde — représentant environ 12 % des engagements du groupe — et gère aujourd'hui un portefeuille de projets en exécution dépassant 11 milliards d'euros. Malgré ce volume d'engagements publics français, les entreprises françaises ou européennes fournissant des équipements et solutions pour la filière eau n'en bénéficient pas à la mesure de cet effort, face à une concurrence internationale parfois éloignée des standards de qualité, sociaux ou environnementaux appliqués en France.

→ NOTRE PROPOSITION

RÉFORMER LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS FINANCÉS PAR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

- **Rendre les critères RSE obligatoires et probants** sur l'ensemble de la chaîne de valeur des projets financés par l'aide publique au développement, et non plus seulement déclaratifs.
- **Évaluer les offres sur le coût complet du cycle de vie** des équipements et solutions financés, plutôt que sur le seul prix initial, pour valoriser la durabilité et la qualité de ces offres.
- **Mieux prendre en compte la contribution européenne et locale des projets financés par les dons français,** dans le respect des engagements internationaux de la France.
- **Certifier périodiquement les retombées économiques** de l'aide publique au développement, notamment leur contribution au développement de chaînes de valeur locales, françaises et européennes, et publier régulièrement ces résultats.

Conclusion

Ces quatre axes forment un ensemble cohérent : donner une trajectoire de long terme à la politique de l'eau, se donner les moyens de la financer, préserver la capacité industrielle et humaine de la mettre en œuvre, et faire rayonner le savoir-faire français au-delà de nos frontières. L'UIE se tient à la disposition des équipes de campagne pour échanger sur ces propositions et les approfondir.

L'UNION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE L'EAU

L'Union des Industries de l'Eau (UIE) représente depuis plus de 100 ans les métiers du petit cycle de l'eau — forage, conception et construction des stations de traitement de l'eau, gestion des eaux pluviales, génie civil de l'eau, canalisations et équipements pour le transport de l'eau, équipements de traitement et d'analyse, produits chimiques de traitement, valorisation des eaux de pluie et eaux grises, activités de pompage. Elle représente 225 entreprises adhérentes et plus de 5 Mds€ de chiffre d'affaires.

9 rue de Berri · 75008 Paris · 01 45 63 70 40 · eau-entreprises.org
Contact : Florent Boulier · f.boulier@french-water.com